

## REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION

Return Bids to: - Retourner les soumissions à :

**Canada Revenue Agency  
Agence du revenu du Canada**

*See herein / Voir dans ce document*

### Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

### Proposition à: l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Name and Address -  
Raison sociale et adresse du Fournisseur/de  
l'entrepreneur**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Telephone No. – No de téléphone**

(\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

**Fax No. – No de télécopieur**

(\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

<b>Title – Sujet</b> <b>Rayonnage mobile à haute densité</b>	
<b>Solicitation No. – No de l'invitation</b> <b>1000317910</b>	<b>Date</b> <b>Le 16 mai 2015</b>
<b>Solicitation closes – L'invitation prend fin</b>  <b>On – le : le 9 juin 2015</b> <b>At – À : 2:00 P.M.</b>  <b>Time zone – Fuseau horaire : Heure avancée de l'Est (HAE)</b>	
<b>Contracting Authority – Autorité contractante</b>  <b>Katherine Hutton</b>  <b>Address</b> <b>E-mail address</b> <i>See herein / Voir dans ce document</i>	
<b>Telephone No. – No de téléphone</b> (613) 286-5340	
<b>Fax No. – No de télécopieur</b> (613) 957-6655	
<b>Destination - Destination</b>  <i>See herein / Voir dans ce document</i>	
<b>THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT.</b>  <b>LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.</b>	

Le présent document comporte ce qui suit :

**A. Questions et réponses**

**B. Modification de la demande de propositions (DDP)**

---

**A. Questions et réponses**

**Q1. Existe-t-il un plan d'étage de l'aménagement proposé pour le rayonnage mobile? Ce serait utile, car il y a plusieurs options d'aménagement différentes.**

R1. L'ARC ne dispose pas à ce stade-ci d'un plan d'aménagement proposé; c'est la raison pour laquelle l'ARC demande à chaque soumissionnaire de proposer un plan d'aménagement au moyen d'un dessin sur support numérique selon les indications de la pièce jointe 1, Critères d'évaluation obligatoires, notamment selon le critère O2.

**Q2. L'inventaire du système de rayonnage existant fourni à l'appendice A ne semble pas correspondre aux dimensions et aux quantités de rayonnages dans le plan d'aménagement du local sous douane de la Division des enquêtes criminelles (DEC) fourni à l'appendice B. De plus, à l'appendice A, la hauteur du système de rayonnage existant indiquée est de 72 po, puis il est mentionné que « les poteaux du système de rayonnage existant doivent être coupés de leur longueur actuelle de 76 po à 64 po ». Pourriez-vous nous confirmer la hauteur du système de rayonnage actuel et le stock?**

R2. L'ARC a confirmé que la hauteur du rayonnage actuel aurait dû se lire 76 po, et non 72 po. Par ailleurs, après avoir refait l'inventaire du stock de rayonnages de l'ARC, on a constaté un léger écart dans les deux dimensions de rayonnages. Veuillez consulter la modification n° 1 de la DDP pour voir ces corrections.

**Q3. Quels types ou dimensions de caisses sont rangées dans les rayonnages, car une hauteur minimale de 73 ¼ po est nécessaire pour 6 niveaux de caisses de rangement de documents?**

R3. Par le passé, l'ARC a utilisé des caisses types de rangement de documents pour entreposer des dossiers; les caisses mesurent 10 po sur 12 po sur 15 po et elles servent à ranger des dossiers de format commercial (8 ½ po sur 11 po) ou ministre (8 ½ po sur 14 po).

L'ARC a refait les calculs des contraintes de hauteur du local sous douane et de l'espace requis entre chaque étagère pour ranger les caisses de rangement de documents, et on a décidé que le local sous douane ne pourra loger que 5 étagères au lieu des 6 demandées initialement. Veuillez consulter les modifications n<sup>os</sup> 2, 3 et 4 à la DDP afin de prendre note de cette correction et l'appendice C, Spécifications de rendement obligatoires, tiendra également compte de ces modifications.

**\*Veillez prendre note que l'on a constaté que la hauteur du local sous douane était erronée et que les dimensions après correction seront indiquées à la modification n° 5 de la DDP.**

## B. Modification de la demande de propositions (DDP)

**Modif. #1.** Dans **ANNEXE A: ÉNONCÉ DES BESOIN, APPENDICE A: INVENTAIRE DU SYSTÈME DE RAYONNAGE EXISTANT**, qui se trouve à la page 45 of 49:

### **SUPPRIMER ce qui suit :**

Inventaire du système de rayonnage existant

- 177 unités : 16 po de profondeur x 42 po de largeur x 72 po de hauteur
- 19 unités : 16 po de profondeur x 42 po de largeur x 72 po de hauteur
- 14 unités : 32 po de profondeur x 42 po de largeur x 72 po de hauteur
- 1 unité : 32 po de profondeur x 30 po de largeur x 72 po de hauteur
- 3 unités : 16 po de profondeur x 36 po de largeur x 72 po de hauteur
  - Nombre total d'unités : 214, comprenant 6 étagères par unité

### **INSÉRER ce qui suit :**

Inventaire du système de rayonnage existant

- **178** unités : 16 po de profondeur x 42 po de largeur x **76** po de hauteur
- **16** unités : 16 po de profondeur x 42 po de largeur x **76** po de hauteur
- 14 unités : 32 po de profondeur x 42 po de largeur x **76** po de hauteur
- 1 unité : 32 po de profondeur x 30 po de largeur x **76** po de hauteur
- 3 unités : 16 po de profondeur x 36 po de largeur x **76** po de hauteur
  - Nombre total d'unités : 214, comprenant 6 étagères par unité

**Modif. #2** Dans **ANNEXE A: ÉNONCÉ DES BESOIN**, sous section **4.0 PORTÉE** qui se trouve à la page 39 of 49 :

### **SUPPRIMER ce qui suit :**

**Nombre total estimé des unités de rangement (unités existantes et neuves confondues) :**

- 242 unités : 16 po de profondeur x 42 po de largeur x 72 po de hauteur
- 62 unités : 16 po de profondeur x 30 po de largeur x 72 po de hauteur
- 33 unités : 32 po de profondeur x 42 po de largeur x 72 po de hauteur
- 36 unités : 32 po de profondeur x 32 po de largeur x 72 po de hauteur

○ Nombre total d'unités : 373

**INSÉRER ce qui suit :**

**Nombre total estimé des unités de rangement (unités existantes et neuves confondues) :**

- 242 unités : 16 po de profondeur x 42 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur
  - 62 unités : 16 po de profondeur x 30 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur
  - 33 unités : 32 po de profondeur x 42 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur
  - 36 unités : 32 po de profondeur x 32 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur
- Nombre total d'unités : 373

**Modif #3** Dans **ANNEXE A: ÉNONCÉ DES BESOIN**, sous section **5.0 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**, sous-section **5.5 Étagères et montants** qui se trouve à la page 42 of 49 :

**SUPPRIMER ce qui suit :**

5.5.1 Les unités de rayonnage doivent être offertes dans les tailles et les dimensions suivantes :

- a. 15 po de profondeur x 42 po de largeur x 72 po de hauteur
- b. 15 po de profondeur x 30 po de largeur x 72 po de hauteur
- c. 30 po de profondeur x 42 po de largeur x 72 po de hauteur
- d. 30 po de profondeur x 30 po de largeur x 72 po de hauteur

**INSÉRER ce qui suit :**

5.5.1 Les unités de rayonnage doivent être offertes dans les tailles et les dimensions suivantes :

- a. 15 po de profondeur x 42 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur
- b. 15 po de profondeur x 30 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur
- c. 30 po de profondeur x 42 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur
- d. 30 po de profondeur x 30 po de largeur x 65 – 67.5 po de hauteur

**Modif #4** Dans **ANNEXE A: ÉNONCÉ DES BESOIN**, sous section **5.0 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**, sous-section **5.5 Étagères et montants** qui se trouve à la page 42 of 49 :

**SUPPRIMER ce qui suit :**

5.5.3 Il faut pouvoir fixer les étagères sur six niveaux afin d'accommoder les boîtes.

**INSÉRER ce qui suit :**

5.5.3 Il faut pouvoir fixer les étagères sur **cinq** niveaux afin d'accommoder les boîtes.

**Modif #5** Dans **ANNEXE A: ÉNONCÉ DES BESOIN**, sous section **5.0 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**, sous-section **5.5 Étagères et montants** qui se trouve à la page 42 of 49 :

**SUPPRIMER ce qui suit :**

5.5.2 La hauteur totale de l'unité de rangement, y compris le faux-plancher, le chariot et l'unité de rangement proprement dite, ne doit pas dépasser 6,83 pi (2 082 mm) afin de respecter l'espacement requis par rapport aux têtes de sprinkleur

**INSÉRER ce qui suit :**

5.5.2 La hauteur totale de l'unité de rangement, y compris le faux-plancher, le chariot et l'unité de rangement proprement dite, ne doit pas dépasser **6,65 pi (79,84 po)** afin de respecter l'espacement requis par rapport aux têtes de sprinkleur

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT LES MÊMES.**